

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

3ème trimestre 2021(DM 1) septembre

Séance Publique du 24 septembre 2021

Objet : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Synthèse du rapport :

Le Conseil départemental établit son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement. Après échanges entre les représentants des groupes politiques, une proposition de règlement intérieur modifiée est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3121-8 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 avril 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'Assemblée modifiée par délibérations des 25 septembre 2015, 5 novembre 2015, 24 mars 2016, 28 septembre 2017 et 25 avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 juillet 2021 portant information des membres des membres de l'Assemblée sur le règlement intérieur du Conseil départemental ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 24 septembre 2021 ;

DECIDE :

- d'approuver le règlement intérieur du Conseil départemental, joint en annexe.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 24 septembre 2021

Le directeur général des services départementaux

Alain GILLOUARD